

Résolution sur le résultat de la conférence de Copenhague sur le changement climatique (COP 15)

2009/2619(RSP) - 22/12/2009

Les ministres de l'environnement se sont penchés sur les **résultats et le suivi de la Conférence de Copenhague sur le climat**.

À la lumière de ce débat, la Présidence a tiré les **conclusions** ci-après.

- l'UE s'efforce de parvenir à un accord qui soit juridiquement contraignant pour toutes les parties et suffisamment ambitieux afin de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport au niveau préindustriel, par une réduction des émissions globales de 50% d'ici 2050. Dans le processus qui suivra le sommet de Copenhague, l'UE devrait continuer à faire preuve d'ambition et maintenir son rôle moteur.
- l'accord de Copenhague représente un premier pas associant la plupart des parties et constitue une base pour les engagements de réduction, le financement, la mesure, la notification et la vérification des actions d'atténuation, ainsi que la lutte contre la déforestation.
- le défi du changement climatique ne s'est pas atténué et les travaux devraient se poursuivre selon un calendrier serré et avec des échéances claires, l'UE devant continuer à faire preuve d'ambition et maintenir son rôle moteur. À cette fin, il est nécessaire de faire le bilan, d'évaluer les résultats et de tirer les enseignements de la réunion de Copenhague. Il est important de s'appuyer sur les progrès accomplis dans le cadre des négociations de la CCNUCC au cours des dernières années, y compris lors de la quinzième conférence des parties.
- la présidence en exercice et la future présidence espagnole attendent avec intérêt, dans un premier temps, une analyse que leur soumettra la Commission en vue de la réunion informelle des ministres de l'environnement qui se tiendra à Séville en janvier 2010.
- dans le cadre du processus en cours, l'UE réitère son offre conditionnelle de passer à 30% de réduction des émissions d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990, pour autant que d'autres pays développés s'engagent sur des réductions d'émission comparables et que les pays en développement apportent une contribution appropriée en fonction de leurs responsabilités et de leurs capacités respectives.
- en outre, l'UE et ses États membres sont prêts à contribuer à un financement à mise en œuvre rapide de 2,4 milliards EUR par an pour les années 2010 à 2012 dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord.